



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 AVRIL 2026

Lieu : salle du conseil communautaire  
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Date de la convocation : 23 avril 2026

Date de publication : 6 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Vincent TANNEAU, Marie-Pierre MISSIOUX, Frédéric BOURGET, Julien SEIGNEURET, Sylvie VIVIER, Alain HIBON, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Béatrice CRETIEN, Daniel JOLLIT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Émilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Maïté CÔME, Tony CHEYROUSE, Corinne GUYON, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Christine HEINTZ, Didier PROUST, Virginie BOISSELET.

Présent sans voix délibérative : Jérôme GRELET

Pouvoirs : Emmanuel ROCHETEAU donne pouvoir à Alain HIBON, Laurent BALOGÉ donne pouvoir à Marie-Laure BOISSEL, Laurent DUPUIS donne pouvoir à Béatrice CRETIEN, Kévin GAILLARD donne pouvoir à Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI donne pouvoir à Catherine OMBRET, Éric PREVOST donne pouvoir à Virginie BOISSELET.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260429-DE-2026-04-19-DE

Secrétaire de séance : Émilie Y-HRAH-KRONG

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026



### **DE-2026-04-19 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) DES EAUX DE LA TOUCHE POUPARD**

*Rapporteur : Stéphane BAUDRY*

Monsieur le Président expose que la Communauté de communes Haut Val de Sèvre est actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) des Eaux de la Touche Poupard depuis le 01/01/2019 par substitution de l'ancien Syndicat d'adduction d'eau potable du Saint-Maixentais.

La SPL des Eaux de la Touche Poupard est notamment en charge de l'exploitation du barrage de la Touche Poupard. La Communauté de communes doit désigner un représentant pour siéger au Conseil d'Administration de la SPL.

Les désignations ont lieu au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales. Toutefois, ce même article prévoit que le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L.2121-21 et L.5211-1

Vu l'avis du Bureau communautaire suite aux réunions des 8 et 22 avril 2026,

Considérant que la Communauté de communes Haut Val de Sèvre, établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, est actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) des Eaux de la Touche Poupard,

Considérant la nécessité de désigner un représentant au sein du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale (SPL) des Eaux de la Touche Poupard,


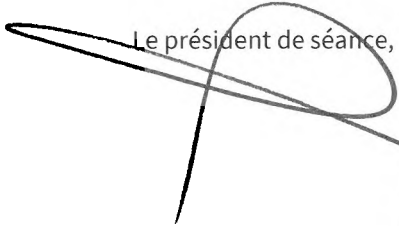
Monsieur le Président propose de désigner Daniel JOLLIT.

Par ailleurs, le conseil communautaire décide de ne pas procéder à l'élection au scrutin secret.

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le président, décide à l'unanimité,

- DE DÉSIGNER Daniel JOLLIT pour représenter la communauté de communes Haut Val de Sèvre au SPL des eaux de la Touche Poupard

Le président de séance,



The seal is circular with the text "Communauté de Communes" at the top and "Haut Val de Sèvre" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff, with a sun above and a landscape below.

Le/la secrétaire de séance,

